



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Vendredi 5 mai 2023

Présents : Messieurs, Jean Luc BIDART (Pdt), Philippe DUPIN, Robert RITTIMANN, Christian LABORDE, Fabrice SIMON

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

CHALLENGE U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres **doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et **comportant l'accord du club adverse**. Ces demandes doivent être faites **par Footclubs**.

La Commission, rappelle que l'établissement d'une feuille de match (FMI ou papier) est obligatoire **AVANT le début de chaque rencontre**.

La fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13 et le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 24H **accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non utilisation**. (Art.17 des règlements sportifs du district).

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « N'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

Rappel concernant la participation au challenge U13 (art.5 du règlement sportif « compétitions U13 ») :

- Les joueuses de catégorie d'âge U14F,
- Les joueuses ou joueurs de catégorie d'âge U13F et U13
- Les joueuses ou joueurs de catégorie d'âge U12F et U12
- Les joueurs de catégorie d'âge U11 (maximum 3). Ces derniers doivent remplir les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G de la F.F.F. pour participer aux rencontres. **En cas de non-respect de cette obligation, le club fautif aura match perdu par pénalité dans les conditions de l'article 171 des R.G de la F.F.F**

DEPARTEMENTAL 1

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
D	5	25690501	Pessac Fc	1	Bassens Cmo	2	29/04/2023



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Demande de modification de rencontre (Footclubs)

- Match 25683332 RIVE DROITE 33 FC 1 / TEICHOISE JS 1 Poule C du 13/05/23

Compte tenu du motif la Commission donne son accord pour avancer la rencontre au 10.05.23 à 18H30

- Match 25733873 MERIGNAC ARLAC FCE 2 / MEDOC ESTUAIRE GJ 1 Poule B du 06/05/23

La Commission précise qu'aucun match ne peut se dérouler après la fin du championnat. La Commission maintient donc la rencontre au 6 mai 2023.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
25 mars 2023	B	25733866	CAUDERAN AGJA 1	505837	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	B	25733866	CAUDERAN AGJA 1	505837	Feuille de match en retard (29.04)	42€

***Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde**

Amendes pour non envoi du constat d'échec

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
25 mars 2023	B	25733866	CAUDERAN AGJA 1	505837	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€

DEPARTEMENTAL 2

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
C	5	25691687	BOULIACAISE FC	1	LEGE CAP FERRET US	1	29/04/2023

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
25 mars 2023	D	25691045	FC CŒUR ATLANTIQUE 1	5823	FMI transmise hors délai (Art.17) 28.03.23	42€

***Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde**

DEPARTEMENTAL 3

Décisions administratives

- Match 25688010 LEOGNAN USC 2 / LOUBESIEN FC 1 POULE C du 29 mars 2023

Rapport de l'arbitre et de l'accompagnateur. **La Commission transmet le dossier à la Commission Litiges et Contentieux.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
29 avril 2023	A	25713834	CESTAS SAG 2	525228	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€

***Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde**



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Amendes pour non envoi du constat d'échec

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
29 avril 2023	A	25713834	CESTAS SAG 2	525228	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€

DEPARTEMENTAL 4

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
B	5	25682148	LA BREDE FC	3	PESSACAIIS STADE UC	2	29/04/2023

Demande de modification de rencontre (Footclubs)

- Match 25689897 COQ ROUGES BORDEAUX 2 / MEDOC ESTUAIRE GJ 2 Poule B du 29/04/23

Le motif d'un tournoi n'est pas recevable. La journée est prévue au calendrier. La Commission maintient la date du 29.4.23

Courriels

- FOOTBALL CLUB RIVE DROITE (551473)** du 28 avril 2023 : courriel concernant son forfait contre Teichoise Js 2
La Commission prend note.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
29 avril 2023	B	25747313	CENON US 2	511449	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	B	25747313	BOUSCATAISE US 3	515156		
	D	25747346	LIBOURNE FC 3	505610		
	D	25747346	ST DENIS DE PILE US 2	518025		
29 avril 2023	B	25689898	RIVE DROITE 33 FC 4	551473	Forfait sur 3 dernières rencontres	105€

***Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde**

Amendes pour non envoi du constat d'échec

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
29 avril 2023	D	25747346	LIBOURNE FC 3	505610	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

DEPARTEMENTAL 5

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
D	5	25689639	PAYS GASCOGNE FC	3	BLEUETS ENT	1	29/04/2023

Courriels

- FC GIRONDINS DE BORDEAUX (500211) du 28 avril 2023 : courriel concernant son forfait contre Médoc Estuaire GJ 3
La Commission prend note.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
29 avril 2023	A	25689373	GIRONDINS BORDEAUX 3	500211	Forfait sur 3 dernières rencontres	105€

*Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde

DEPARTEMENTAL 6

Feuilles de matchs du 4 mars 2023 non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Dernier rappel avant match perdu aux 2 équipes

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
M	2	25708426	Bruges Es	4	Arsac Le Pian Fc	2	04/03/2023

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
C	5	25689287	Lormont Us	3	Floirac Cm	3	29/04/2023
J		25691701	Coteaux Libournais	3	Vallée Dordogne Fc	1	
N		25739055	Bordeaux Chantecler	2	Bruges Es	3	

Courriels

- FC GIRONDE LA REOLE (554180) du 27 avril 2023 : courriel concernant son forfait contre Vallée Garonne Us 2
La Commission prend note.
- FC COTEAUX LIBOURNAIS (553792) du 2 mai 2023 : courriel concernant le non fonctionnement de la tablette
La Commission vous rappelle qu'il est prévu dans les règlements qu'en cas de non fonctionnement de la tablette vous devez disposer d'une feuille de match papier que les 2 équipes doivent remplir et que vous devez envoyer au district dans les 24h accompagnée du constat d'échec.



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
29 avril 2023	A	25689503	SALLOIS CA 2	531514	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	B	25734738	BARPAIS FC 2	921556		
	B	25734740	CESTAS SAG 3	525228		
	B	25734740	MARTIGNAS ILLAC FC 4	552012		
18 mars 2023	M	25708433	BRUGES ES 4	523443	Forfait match (1er)	42€
29 avril 2023	B	25734739	AUDENGE ES 1	505552	Forfait sur 3 dernières rencontres	105€
	H	25683001	LA REOLE GIRONDE FC 2	554180		
	J	25673150	LIBOURNES ROUGES 2	518683		

***Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde**

Amendes pour non envoi du constat d'échec

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
29 avril 2023	B	25734740	CESTAS SAG 3	525228	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit

Philippe DUPIN
Secrétaire de la commission